

# VOS REVENUS DE SOURCE FRANÇAISE SONT SOUMIS A DES RETENUES A LA SOURCE

- Pour les traitements, salaires et pensions, si une retenue à la source a été effectuée et versée par votre employeur, n'oubliez pas :
  - de la mentionner sur la déclaration annexe 2042C, case 8TA (*déclaration complémentaire en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)*)
  - et de compléter la dernière page de la notice 2041 E (également en ligne sur le site) ;
- vous pouvez ainsi plus simplement transmettre avec votre déclaration le présent document complété au verso des éléments utiles.
- A défaut, vos revenus de source française seront imposés au taux progressif sans prise en compte des retenues effectuées par votre employeur.
- Si vous déclarez vos revenus par Internet, les imprimés 2042 C et 2041 E sont en ligne.

## Rappel des dispositions législatives

Pour les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, la retenue à la source au taux de 12% est libératoire de l'impôt sur le revenu pour la fraction nette imposable qui n'excède pas 38 903 € pour 2007.

Cette fraction n'est pas prise en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu, mais doit néanmoins être portée sur la déclaration. En contrepartie, la retenue à la source n'est pas déduite du montant de l'impôt.

La fraction nette des traitements, salaires, pensions et rentes viagères qui excède 38 903 € pour 2007 est prise en compte pour le calcul de l'impôt et la retenue à la source correspondante (prélevée au taux de 20 %) est imputable sur le montant de l'impôt dû.

Les rémunérations des artistes et des sportifs sont soumises à une retenue à la source au taux de 15 % imputable mais non libératoire. Il en est de même pour les revenus non commerciaux pour lesquels la retenue à la source est de 33,33 %.

## Imprimé simplifié de déclaration d'une retenue à la source

(remplace la déclaration papier 2042 C ligne 8TA et la dernière page de la notice 2041 E)

Nom : ..... Prénoms : .....

Adresse : .....

Afin d'éviter toute erreur dans le calcul de votre impôt, veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Nom et adresse des Établissements payeurs	Période d'activité	Montant brut de la rémunération	Retenue à la source prélevée à 12 % ou à 15 % (à reporter ligne 8 TA)	Retenue à la source prélevée à 20 % ou à 33,33 % (à reporter ligne 8 TA)	Montant net perçu
<b>Total</b>					

+

**8 | AUTRES IMPUTATIONS, CONVENTIONS INTERNATIONALES, CRÉDITS D'IMPÔT ENTREPRISE**

Retenue à la source en France ou impôt payé à l'étranger report de la déclaration n° 2047. TA